

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 31 MARS 2022

Délibération n°22-03-04a

ANNULE ET REMPLACE SUITE À ERREUR MATÉRIELLE

L'an deux mille vingt-deux et le 31 mars, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Chuyer sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de Membres en exercice : 34
- Nombre de Membres présents : 25
- Nombre de votants : 30
- Date de la Convocation : 24 mars 2022

**OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - TAUX : COTISATION FONCIÈRE
DES ENTREPRISES, TAXE D'HABITATION, TAXE FONCIÈRE NON BATI,
TAXE FONCIÈRE 2022**

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY : M. Charles ZILLIOX -
CHAVANAY : M. Patrick MÉTRAL, Mme Brigitte BARBIER, M. Yannick JARDIN -
CHUYER : Mme Béatrice RICHARD, M. Philippe BAUP -
LUPÉ : M. Farid CHERIET -
MACLAS : M. Hervé BLANC (*Pouvoir de Mme Marcelle CHARBONNIER*), M. Laurent CHAIZE -
MALLEVAL : Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN : M. Michel DEVRIEUX (*Pouvoir de M. Jean-François CHANAL*),
Mme Martine JAROUSSE, Mme Agnès VORON, M. Stéphane TARIN -
ROISEY : M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD : M. Jacques GERY (*Pouvoir de Mme Annick FLACHER*) -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : M. Jean-Louis POLETTI (*Pouvoir de Mme Sylvie GUISET*) -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF : M. Serge RAULT,
Mme Véronique MOUSSY (*Pouvoir de M. Christian CHAMPELEY*) -
VÉRANNE : M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN : Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

LA CHAPELLE-VILLARS : M. Jacques BERLIOZ -
MACLAS : Mme Marcelle CHARBONNIER (*Pouvoir à M. Hervé BLANC*) -
PÉLUSSIN : Mme Corinne ALLIOD KOERTGE,
M. Jean-François CHANAL (*Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX*) -
SAINT-APPOLINARD : Mme Annick FLACHER (*Pouvoir à M. Jacques GERY*),
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : Mme Sylvie GUISET (*Pouvoir à M. Jean-Louis POLETTI*) -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF : M. Christian CHAMPELEY (*Pouvoir à Mme Véronique MOUSSY*).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

CHAVANAY : M. Jean-Baptiste PERRET -
PÉLUSSIN : Véronique LARDY-SALEL.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220331-22_03_04a-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2022

Affichage : 09/01/2020

M. le président expose que le conseil communautaire est appelé à voter les taux d'imposition 2022 de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), des Taxes sur le Foncier Bâti, et Non Bâti.

Pour l'année 2022, après avis du bureau communautaire, il est proposé au conseil communautaire de maintenir pour 2022 les taux 2021 de CFE (25.25 %), foncier non bâti (1.80 %) et foncier bâti (0.50 %).

Il est proposé de mettre également en réserve les 0.04 % possible pour le taux de CFE.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

■ Fixe comme suit les taux d'imposition 2022 des taxes directes locales :

- Cotisation Foncière des Entreprises : 25.25 %,
- Taxe Foncière (non bâti) : 1.80 %,
- Taxe Foncière (bâti) : 0,50 %.

■ Met en réserve pour le taux de CFE : 0.04%

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Serge RAULT

Le Président,



Serge RAULT

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Serge RAULT', is written over the official seal and extends to the right.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220331-22_03_04a-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2022

Affichage : 09/01/2020